



Résiliation d'un contrat de travail et proposition de poste

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai signé un contrat de travail dont la date d'effet est le 22 novembre 2010. Une autre entreprise me propose un poste qui me plaît plus. Puis-je résilier mon premier contrat avant sa date d'effet? Ce contrat définit une période d'essai de 3 mois.

L'entreprise dont je résilie le contrat peut-elle réclamer un préjudice?

Merci

Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai signé un contrat de travail dont la date d'effet est le 22 novembre 2010. Une autre entreprise me propose un poste qui me plaît plus. Puis-je résilier mon premier contrat avant sa date d'effet? Ce contrat définit une période d'essai de 3 mois.

L'entreprise dont je résilie le contrat peut-elle réclamer un préjudice?

Dans la mesure où durant la période d'essai, le contrat peut être rompu à tout moment par l'une quelconque des parties alors à fortiori, le contrat peut être également librement rompu avant son début d'exécution.

A ce titre, je vous invite à adresser un recommandé à votre employeur afin de lui notifier votre volonté de mettre fin au contrat devant être mis à exécution au 22 novembre 2010.

L'employeur ne pourra dès lors se prévaloir d'aucun préjudice particulier.

Très cordialement.